

**JACQUES KRABAL**  
Député de l'Aisne  
Maire de Château-Thierry

Assemblée Nationale :  
126, rue de l'Université  
75007 Paris  
Tél : 0140639213  
0624034488  
jkrabal@assemblee-nationale.fr  
contact@jacqueskrabal.com

Permanence :  
37, rue des Blanchards  
02400 Brasles  
Tél : 0323690075  
Guilaine LEMAIRE  
0677362923  
gl@jacqueskrabal.com  
Arnaud BATTEFORT  
0677363465  
ab@jacqueskrabal.com

Paris, le 08 juillet 2014

**Monsieur Stéphane LE FOLL**  
Ministre de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire et de la Forêt.  
Porte-parole du Gouvernement.  
78, rue de Varenne  
75700 PARIS

Réf. JK/GL/14.07.08

**Objet : Fermeture de classes au Lycée agricole et viticole de Crézancy (02)**

Monsieur le Ministre, Cher Stéphane.

Le Conseil d'administration du Lycée Agricole et Viticole de Crézancy a bien voulu attirer mon attention et m'exprimer ses préoccupations concernant la fermeture de deux classes.

Situé à 7 km de Château-Thierry, le Lycée Agricole et Viticole de Crézancy a été créé dans le sud de l'Aisne pour enrayer le déclin rural et former des jeunes agriculteurs en les préparant à l'installation. Il prépare des élèves au Bac Technologique ou Professionnel, puis au BTS en Gestion d'entreprises agricoles, viticoles ou polyvalentes en milieu rural.

En effet, la classe de 4ème a été fermée l'an dernier et la suppression de la classe de 3ème est programmée à la rentrée scolaire prochaine. Ces classes étaient le vivier qui alimentait pour partie le lycée.

Ce lycée, porteur d'un enseignement spécifique diversifié et attractif, possède une exploitation agricole et vinicole qui constitue un outil pédagogique support. Il est naturellement fréquenté par les enfants des agriculteurs et viticulteurs locaux en grand nombre dans le Sud de l'Aisne.

Sur le vignoble du lycée, où sont représentés les trois cépages autorisés par l'AOC Champagne, une lutte phytosanitaire raisonnée ainsi que des expérimentations telles que l'enherbement de parcelle pour limiter les phénomènes d'érosion ont été mises en place.

Par ailleurs, depuis son entrée dans le projet pilote "action 16 du plan éco-phyto 2018", trois itinéraires sont comparés, l'un correspond à 40 ares en première année de conversion à l'Agriculture Biologique.

La vendange est entièrement manuelle et réalisée par les apprenants.

Monsieur le Ministre, cet enseignement doit bénéficier de mesures bienveillantes de consolidation plutôt que d'amputation, puisque l'agriculture reste la base économique de l'Aisne et qu'elle ne peut se développer sans un enseignement agricole adapté à son territoire.

Je vous demande donc, face au manque de cohérence, que la fermeture envisagée de la classe de 3ème soit revue et annulée et que cette décision soit suspendue afin qu'une nouvelle analyse soit réalisée pour prendre en compte la réalité et les besoins locaux : les formations aux métiers de la production agricole, viticole et agro-alimentaire étant prioritaires pour impérativement conserver une économie agricole vivante, diversifiée, protectrice de l'environnement et de la diversité biologique.

Vous n'êtes pas sans savoir que les spécificités de l'enseignement agricole ont permis aux collégiens « fâchés » avec l'école de maintenir leur scolarisation, aux jeunes ruraux et jeunes agriculteurs d'avoir la formation nécessaire à leur maintien dans leur pays.

Cet enseignement qui est essentiel à la conduite des politiques placées sous la responsabilité de votre ministère doit évoluer en réaffirmant sa mission et ses priorités pour contribuer à la compétitivité économique et au développement de notre agriculture.

Le Lycée Agricole et Viticole de Crézancy, qui participe de façon active à la pérennité mais aussi à la valorisation de ce secteur par un fort investissement des professeurs, des élèves et par un soutien actif des agriculteurs, ne saurait subir la fermeture de ces classes de 4ème et de 3ème, sacrifiées sur l'autel d'une vision strictement comptable de l'éducation.

Le sud de l'Aisne, dont le potentiel agricole et viticole est indéniable va payer un lourd tribut à cette réduction drastique des moyens consacrés à l'enseignement : ces suppressions peuvent laisser penser que ce Lycée sera menacé à terme.

D'autant plus qu'une classe de 4ème s'ouvre dans l'Oise au Lycée Horticole de Ribécourt. J'y perçois des velléités de regroupement de sections et un danger imminent pour le Lycée des Métiers de La Ferté-Milon basé à quelques kilomètres de Crézancy et qui prépare des élèves de la filière aux CAP fleuriste, CAPA Production horticole et travaux paysagers, BAC Pro Aménagement de l'espace, BAC Pro Maintenance.

Ce redéploiement des formations de ma circonscription, au profit d'un établissement à longue distance ne gagne pas en efficacité : il pénalise l'insertion sociale et culturelle de proximité aux formations aux métiers de la production agricole, viticole, agroalimentaire ainsi que l'aménagement de mon territoire rural.

J'ose espérer que vous voudrez bien considérer ma demande et les enjeux qui la motivent afin de tout mettre en œuvre pour rouvrir la classe de 4ème et maintenir celle de 3ème au Lycée Agricole et Viticole de Crézancy.

Avec mes remerciements pour la bienveillance que vous allez porter à ce courrier, Veuillez croire, Monsieur le Ministre, Cher Stéphane, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Sincèrement,

*Par avance merci!*

**Jacques Krabal**  
Député de l'Aisne  
Maire de Château-Thierry

